

Ms 201

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
A R R E T E

portant inscription de la chapelle Saint Blaise à SAINT JEAN LE VIEUX
(Pyrénées Atlantiques) sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION AQUITAINE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment
l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927,
27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets
modifiés du 28 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961;

VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des
Commissaires de la République de région;

VU le décret n°84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques;

VU le décret n°84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
Commissaires de la République de région une commission régionale
du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et
ethnologique de la région d'Aquitaine entendue, en sa séance du
21 novembre 1986;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la chapelle Saint Blaise présente un intérêt d'histoire
et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison
de son ancienneté et de la qualité architecturale de ce dernier ves-
tige de l'hôpital et de la commanderie établis en ce lieu.

.../...

A R R E T E

- ARTICLE 1er - Sont inscrites en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties subsistantes de la chapelle Saint Blaise située au lieu-dit Aphot Ospital à SAINT JEAN LE VIEUX (Pyrénées Atlantiques) sur la parcelle n°783 d'une contenance de 80 centiares figurant au cadastre, section B, et appartenant au Groupement Foncier Agricole d'APHAT OSPITALIA constitué le 2 mars 1987, ayant son siège social à la maison "Ospitalia Berria" à SAINT JEAN LE VIEUX (Pyrénées Atlantiques) et pour représentant responsable M.D'IRIBARNE Alain, gérant, demeurant 12, rue de la reine Jeanne à AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône), par acte passé le 2 mars 1987 devant Maître CAMPAGNE à SAINT PALAIS (Pyrénées Atlantiques) et publié au bureau des hypothèques de BAYONNE (Pyrénées Atlantiques) le 24 mars 1987, volume 5140, numéro 2911.
- ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.
- ARTICLE 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

1987

LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE REGION

22 1987

